

ARRONDISSEMENT de
VILLEFRANCHE SUR
SAONE**COMMUNE de MORANCÉ****Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

CANTON d'ANSE

Nombre de membres

En exercice : 17
Présents : 15
Excusés représentés : 2
Excusés non représentés : 0

Le 18 juin 2024, le Conseil Municipal de Morancé, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Claire PEIGNÉ, Maire, en session ORDINAIRE.

Date convocation : 07 juin 2024

Étaient présents (excusés) :

Mesdames et Messieurs, Claire PEIGNÉ, Nicolas BORY, Henriette Nabintu CHAPON, Lucien POURCHOUX, Josette VIGNAT, Pierre SAINT-CYR, Andrée-France CONTET, Bruno CEULLERON, Olivier ESTEBE, Hervé MERCIER, ~~Véronique CHASSAGNAC~~, Thierry OLIVIER, Sylvie DELORME, Christophe PELLETIER, Pierre COLMANT, Audrey BOURSEY, Delphine CACLAMANOS, **formant la majorité des membres en exercice.**

Excusés représentés (pouvoirs) : Delphine CACLAMANOS à Nicolas BORY, Véronique CHASSAGNAC à Claire PEIGNÉ

Secrétaire de séance : Josette VIGNAT

Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tarification cantine et périscolaire rentrée scolaire 2024/2025

2024.06.59

Chaque année, une délibération est prise pour fixer les tarifs de la restauration scolaire et l'accueil du périscolaire. La commune se réserve la possibilité de revoir en cours d'année scolaire, par délibération, les tarifs en fonction de l'évolution du prix de la prestation de fourniture du repas. Pour la rentrée scolaire 2024/2025, il est proposé les nouveaux tarifs suivants :

RESTAURANT SCOLAIRE

TARIFS	2024-2025
Enfants domiciliés à Morancé	4,95 €
Enfants non domiciliés à Morancé	6,00 €
Enseignant(e)s et extérieures	7,20 €
Panier repas avec PAI	2,00 €
Majoration inscription	3,10 €

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (matin et soir) tarif horaire

Coefficient familial	2024-2025
Supérieur à 1500€	3,15 €
de 720€ à 1500€	2,85 €
Inférieur à 719€	2,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

D'APPROUVER les tarifs proposés ci-dessus, qui seront applicables à partir de la rentrée 2024-2025.

Delibéré en Mairie le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire
Josette VIGNAT



Extrait certifié conforme,

Le Maire,
Claire PEIGNÉ

